



Paris, le 31 octobre 2016

Communiqué de presse de la CIPPA :

Réaction à la proposition de résolution visant à l'interdiction de la psychanalyse dans la prise en charge des personnes avec autisme

La CIPPA, la Coordination Internationale entre Psychothérapeutes Psychanalystes et membres associés s'occupant de personnes avec Autisme, prend acte des évolutions positives qui semblent se dessiner concernant l'insertion scolaire des enfants avec autisme. Pour autant, ceci ne doit pas cacher qu'il subsiste des problèmes en ce qui concerne la formation des enseignants et des AVS. C'est dire l'importance qu'il y a à être particulièrement vigilant sur le contenu de ces formations qui doivent se situer dans une dimension pluridisciplinaire. Dans cette optique, la CIPPA pourrait être amenée à proposer son expertise pour des formations qu'elle organiserait en coordination avec les ministères concernés.

Par ailleurs, la CIPPA prend acte de la création du conseil national de la santé mentale et félicite Alain Ehrenberg pour sa nomination à la tête de cette instance et espère vivement que les troubles envahissants du développement seront de la compétence de ce nouvel organe de réflexion.

A l'occasion de la proposition de résolution déposée par le député Daniel Fasquelle, à nouveau marquée par un esprit de fermeture, la CIPPA tient à répreciser un certain nombre de ces propositions.

De son point de vue :

- Le modèle le plus plausible quant à l'origine des TED est un modèle poly factoriel, incluant des facteurs biologiques, génétiques et environnementaux dans une perspective épigénétique.
- Ce modèle débouche tout naturellement sur une prise en charge multidimensionnelle associant de manière intégrée des actions éducatives, rééducatives et psychothérapeutiques sur un fond d'insertion scolaire.
- La CIPPA est soucieuse de développer au maximum la réflexion à l'interface des éléments psychopathologiques et des données des neurosciences
- Il va de soi pour la CIPPA que les personnes avec autisme sont des citoyens à part entière et qu'à ce titre leur insertion sociale ne saurait être remise en cause, ce qui

ouvre sur une réflexion à propos du handicap en général et des risques qui s'y attachent, quand l'insertion des personnes handicapées se trouve mise en échec.

C'est pourquoi la résolution nous semble contestable :

- Pour les psychanalystes contemporains et au fait des avancées de la science, la psychanalyse ne peut plus être considérée aujourd'hui comme une action visant la ou les causes de l'autisme, mais comme un moyen irremplaçable pour atténuer la souffrance psychique des personnes avec autisme et desserrer l'étau de leurs mécanismes de défense qui compromettent le développement et/ou l'exploitation de leurs compétences cognitives.
- Il importe par ailleurs de ne pas confondre les choses en matière de maltraitance : la maltraitance subie par certaines personnes avec autisme ne vient pas de la psychanalyse mais du manque de moyens globalement attribués à la question de l'autisme et plus globalement à celle du handicap et de la psychiatrie
- S'il existe certainement des psychanalystes et des équipes qui proposent encore aux enfants autistes des cadres d'action dépassés, ceci ne peut être mis au compte de la psychanalyse qui accompagne les avancées des neurosciences et qui ne peut être tenue responsable de dérives maltraitantes encore trop nombreuses mais dans lesquelles elle ne se reconnaît pas.

Sur ces positions la CIPPA est heureuse d'annoncer la prochaine journée scientifique du 05 novembre qui sera consacrée à la continuité des parcours de soins, préoccupation qui aura bien sûr à être prise en compte dans la préparation du 4^{ème} plan autisme et les recommandations de la HAS.

Contact :

David MEYER

<http://www.psynem.org/Hebergement/Cippa>

courrier@cippautisme.org

0634243607